



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à Paris ICT, l'apprenant doit être âgé d'au moins 18 ans. L'inscription devient définitive après réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, du règlement des frais d'inscription et des frais pédagogiques, ainsi que de l'ensemble des documents demandés. Les frais d'inscription sont non remboursables. Avant le début de la formation, l'apprenant s'engage à prendre connaissance et à accepter le règlement intérieur ainsi que la charte de l'établissement, disponibles sur son Extranet. Un test de positionnement est réalisé avant l'entrée en formation afin de déterminer le niveau de français le plus adapté.

PRIX ET PAIEMENT

Les frais pédagogiques doivent être réglés avant le début de la formation, selon les modalités indiquées sur la facture. Les paiements sont effectués en euros par virement bancaire, les éventuels frais bancaires restant à la charge de l'expéditeur. Les frais d'inscription demeurent acquis à Paris ICT. Les étudiants qui s'inscrivent pour une deuxième année consécutive peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel. Les conditions d'application de cette réduction sont communiquées avant chaque campagne d'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'APPRENANT

Toute demande d'annulation ou d'interruption de formation doit être formulée par écrit. Les frais d'inscription restent définitivement acquis à Paris ICT. Les frais pédagogiques ne sont pas remboursables en cas d'annulation, d'interruption volontaire, d'absence ou de retard de l'apprenant. En cas de refus définitif de visa, une demande de remboursement des frais pédagogiques pourra être examinée sur présentation de la notification officielle de refus. Chaque situation sera étudiée individuellement par Paris ICT.



ANNULATION OU INTERRUPTION PAR PARIS ICT

Paris ICT se réserve le droit de reporter une session de formation, de modifier le calendrier ou d'adapter l'organisation des cours en cas de force majeure, d'effectif insuffisant ou de toute circonstance indépendante de sa volonté. Les apprenants concernés seront informés dans les meilleurs délais et une solution de remplacement ou de report sera proposée lorsque cela est possible. Paris ICT peut également mettre fin à la formation d'un apprenant en cas de non-respect du règlement intérieur ou de comportement incompatible avec le bon déroulement des enseignements. Cette exclusion ne donne pas lieu au remboursement des sommes déjà versées.

FORCE MAJEURE

Paris ICT ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations lorsque celui-ci résulte d'un cas de force majeure au sens de la législation française. Sont notamment concernés les catastrophes naturelles, pandémies, conflits sociaux, décisions administratives ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de l'établissement.

VISA

Paris ICT peut accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives relatives à la demande de visa étudiant, sans toutefois pouvoir garantir son obtention ni les délais de traitement des autorités compétentes. L'établissement ne pourra être tenu responsable d'un refus ou d'un retard de délivrance d'un visa ou d'un titre de séjour empêchant l'étudiant de suivre sa formation. Les formations proposées par Paris ICT sont accessibles indépendamment des conditions administratives liées au séjour en France.



ASSURANCES

Chaque apprenant est responsable de sa couverture en matière d'assurance maladie, d'assurance responsabilité civile et, le cas échéant, d'assurance accident. Paris ICT décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels au sein de l'établissement.

DOCUMENTS REMIS PAR PARIS ICT

Paris ICT délivre, sur demande et sous réserve que les conditions administratives et pédagogiques soient remplies, différents documents tels que des certificats d'inscription, de scolarité, d'assiduité ou tout autre document nécessaire aux démarches administratives. L'établissement ne saurait être tenu responsable des délais de traitement des administrations extérieures.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par courrier électronique ou par courrier recommandé dans un délai d'un mois suivant les faits concernés. Paris ICT s'engage à accuser réception de la demande et à y répondre dans les meilleurs délais.

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout apprenant ayant la qualité de consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à Paris ICT, après avoir adressé une réclamation écrite restée sans réponse satisfaisante.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des supports pédagogiques remis dans le cadre des formations demeure la propriété exclusive de Paris ICT. Ils sont destinés au seul usage personnel de l'apprenant et ne peuvent être reproduits, diffusés ou utilisés à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable. L'apprenant s'engage également à respecter la confidentialité des informations auxquelles il pourrait avoir accès pendant sa formation.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par Paris ICT sont traitées conformément à la réglementation européenne et française en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les apprenants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation. Ces droits peuvent être exercés auprès de Paris ICT. Les données ne sont communiquées à aucun tiers non autorisé.

LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de traduction dans une autre langue, seule la version française fera foi en cas de litige.